



Délibération du Conseil Communautaire

Le Lundi 15 avril 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Jean-Pierre Prigul–Janick Laville–Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Murielle Cassier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Christine Laurent-Dominique Caillou-Philippe Chotard-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Edwige Badel-Marion Lafaye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	1	David Boucard - Commune de Verteillac
Titulaires absents	16	Allain Tricoire-Bernadette Bazinet-Christine Berthé-Lisa Boyer-Yves Mahaud-Joël Constant-Géry Denis-Catherine Esculier-Romain Perruchaud-Bernard Saint Martin-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Régis Defraye
Procurations	10	Allain Tricoire à Patrick Lachaud Bernadette Bazinet à Monique Boineau-Serrano Christine Berthé à Brigitte Pourtier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2024/82 : (Code Nomenclature /753)**DATE : 15 AVRIL 2024****RAPPORTEURE : Monique Boineau-Serrano****OBJET : Participation financière 2024 à l'Ecole Notre-Dame de Ribérac**

Dans les écoles privées associées par contrat, les collectivités locales versent une participation financière au fonctionnement de l'école dénommée "forfait communal" ou "forfait intercommunal" pour les écoles associées par contrat d'association.

Conformément aux articles L 442-5 et 442-12 les établissements publics de coopération intercommunale sont substitués aux communes lorsque ceux-ci sont compétents pour le fonctionnement des écoles publiques.

Depuis 2014 cette obligation s'étend à tout le territoire de la CCPR.

Pour l'année scolaire 2024, il est proposé de fixer la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à 43125€ c'est-à-dire 625 € X 69 élèves.

Ce montant sera mandaté en 2 fois :

- 6/12èmes en juin 2024 soit 21 563€
- 6/12ème en décembre 2024 soit 21 562€

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à la majorité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 42

Votes contre : 6

Abstentions : 5

Publié le 24 avril 2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 18/04/2024 à 17:03
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance
du 15 avril 2024
Jean-Marcel Beau**

